

Réf: Dossier N° 405922

Avis de constitution

« PURESHERE COTE D'IVOIRE »

Abidjan-Cocody Angré Nord, Résidence Cafeier, Lot ND, Ilot ND

Aux termes du Procès-verbal d'ouverture d'une succursale de la société dénommée PURESHERE CÔTE D'IVOIRE, en date du 03/07/2024, il a été adopté les résolutions suivantes:

SOCIETE « PURESHERE COTE D'IVOIRE »

La production d'énergie ventes/achats de matériels électriques, les services pétroliers et gaziers ; et le développement immobilier. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Toutes activités de Conseil et de prestations de services liés à l'objet social ;
- Toutes activités d'accueils, d'hébergement et de transports ;
- De recrutement, de placement et de formation de personnel ;
- La prise de participation par tous moyens dans toutes entreprises ou activités connexes ou complémentaires.
- Et généralement, comme conséquence de l'objet social, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, administratives, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus définies ou concourir à leur développement.

-Prestation de services

- Audit et inscription des sites pétroliers

-Ravitaillement maritime

0 F CFA

Abidjan-Cocody Angré Nord, Résidence Cafeier, Lot ND, Ilot ND

M KOFFI GNALHEY LUC HERVE (REPRÉSENTANT LÉGAL)

null

n°CI-ABJ-03-2025-B21-00032 du 30/04/2025 au Tribunal du Commerce

2 ans

n°27149/GTCA/RC/2025 du 30/04/2025

